

**PROCES VERBAL**  
**Conseil municipal du 26 septembre 2023**

L'an deux mille vingt trois , le 26 du mois de septembre, le conseil municipal de la commune d'Auberchicourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances conformément à la convocation adressée par Madame Marie-Hélène Leroy, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation : le 19/9/2023

Etaient présents : Mmes Leroy, Caron, Bétrancourt, Laudoux, Morel, Thelliez, Richard, Fleurquin, Eickmayer, Silvert, Boleux

Mrs Dévenot, Baelus, Szatan, Fleury, Dessaint, Eve, Roche, Sieradzki, Mroczkowski

Etaient excusés : Mme Lasselin (procuration à Mme Thelliez), Mme Lukowiak (procuration à Mr Fleury), Mr Coquelle (procuration à Mr Dessaint), Mr Jouvenet (procuration à Mr Baelus), Mr Debaisieux (procuration à Mr Dévenot.), Mr Feledy (procuration à Mr Eve), Madame Fleurquin (procuration à Madame Leroy), Mme Glineur

Monsieur Le Maire propose de **nommer un secrétaire** de séance en la personne de :  
Madame Thelliez

Le compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité

On passe à l'ordre du jour :

**1) Remerciements**

Madame le Maire informe des remerciements :

- Du lycée Pierre Joseph Laurent pour l'accueil de stagiaires
- Du foyer de vie pour le projet « handidanse »

**2) Subvention**

Madame le Maire sollicite une demande de subvention:

- Madame le Maire sollicite l'autorisation de demander une subvention à la Fédération Française de Football pour la pose d'une nouvelle clôture au Stade Lion.
- Le devis est de 37.285€60 HT, soit 44.742€72 TTC

**Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Madame le Maire à effectuer une demande de subvention à la FFF pour la pose d'une nouvelle clôture au stade Charles Lion et à signer tous les documents y afférents.**

**3) Loyer local commercial rue Bernonville**

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire de l'ancien café, situé 48 rue Bernonville.

Ce local est destiné à être loué.

Il est proposé de fixer le loyer mensuel à 500 euros.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité fixe le loyer mensuel à 500 euros**

#### **4) Comptabilité :**

##### **➤ Demande de remboursement**

Madame le Maire sollicite l'autorisation de rembourser la somme de 40 euros à Madame et Monsieur Bielawski, qui n'ont pas pu assister au repas des aînés le 10 mai 2023.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le remboursement de 40€ à Mme et Mr Bielawski.**

##### **➤ Virements de crédits**

Lors de la séance du 16/03/2023, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2023 correspondant à la norme M57, et a autorisé Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Mme le Maire informe donc le Conseil Municipal, qu'il y a eu lieu de faire les virements de crédits suivants :

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », réajustement des articles comptables afin de respecter la nature de la dépense correspondant au projet « Bourse au Projet de Vie ».

L'écriture comptable qui a été effectuée est la suivante :

- Chap 65 – Art 65748 / 418 : - 5 000€
- Chap 65 - Art 65131 / 428 : + 5 000€

- Chapitre 011 « Charges à caractère générales », réajustement des articles comptables afin de respecter la nature de la dépense correspondant aux prestations d'entretien de l'éclairage public.

L'écriture comptable qui a été effectuée est la suivante :

- Chap. 011- article 611/512 : -50.000€
- Chap. 011-article 615232/512 : + 50 000€

**Le conseil municipal a pris connaissance des écritures effectuées détaillées ci-dessus.**

##### **➤ Paiement du capital décès**

Madame le Maire sollicite l'autorisation de verser le capital décès , selon la réglementation en vigueur, à l'ayant-droit :

à Madame De Schepper, veuve de Monsieur Mickael De Schepper, fonctionnaire stagiaire, décédé en activité.

Le montant dû est le capital forfaitaire fixé par le régime de sécurité sociale, soit le montant de 3.738 euros.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le versement du capital décès à Madame De Schepper d'un montant de 3.738 euros**

### **5) Médailles du travail : primes**

Madame le Maire informe que Madame Volonnino a la médaille d'honneur régionale, départementale, communale, échelon argent (20 ans). Il est proposé l'attribution d'une prime de 130 €.

Madame le Maire informe que Monsieur Tonarelli a la médaille d'honneur régionale, départementale, communale, échelon vermeil (30 ans). Il est proposé l'attribution d'une prime de 190€.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le versement des primes comme définies ci-dessus.**

### **6) Appel d'offre pour le marché public du chauffage**

Madame le Maire informe qu'un appel d'offre a été lancé pour le marché public d'exploitation et maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux. Le marché public a une durée du 1/10/2023 au 30/9/2028, avec une reconduction expresse possible de 3 ans.

Une seule offre a été déposée : sté Dalkia

Le coût est de 126.197,75 € HT soit 150.175,32€ TTC annuel

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 juillet 2023 et a retenu l'offre de la sté Dalkia.

Madame Leroy sollicite l'autorisation de signer l'acte d'engagement et tout document afférant à ce marché public.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents y afférant.**

### **7) SCOT : adhésion au service énergie**

Madame le Maire informe de la proposition d'adhésion au Service Energie Collectivités du SCOT.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat et de sa politique « Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique » (DT3E), le SCOT Grand Douaisis s'est engagé depuis 2011 aux côtés des communes pour développer les conditions favorables à l'amélioration de leur patrimoine à travers la stratégie patrimoine communal.

Cette stratégie se compose de différentes actions dont le conseil et l'accompagnement des communes dans l'amélioration de leur patrimoine afin de réduire les consommations énergétiques du parc public et dans le développement des énergies renouvelables.

Ce conseil et cet accompagnement est dispensé par le Service Energie Collectivités (SEC) porté par le SCOT qui, avec des missions élargies permet de généraliser le passage à l'action de toutes les communes qui le souhaitent.

En effet, en plus du suivi des consommations, les communes sont confrontées à de nombreuses problématiques énergétiques : rénovation basse consommation, éclairage public, ouverture des marchés de l'énergie, développement des énergies renouvelables, groupements, formations des agents en interne...

Le SCOT a demandé à l'ensemble des communes de se positionner ou non sur ce dispositif pour la prochaine période de 2024-2026. Le Comité Syndical du SCOT

délibérera en décembre à la suite des résultats de la consultation et fixera les modalités d'adhésion.

La commune d'Auberchicourt souhaitant développer une stratégie d'amélioration de son patrimoine, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de positionner la commune.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à adhérer au service énergie du SCOT et à signer tous les documents y afférents.**

#### **8) Adhésion au CAUE :**

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord (CAUE).

Le CAUE du NORD est une association inscrite dans la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Elle a été créée en 1979 à l'initiative du Conseil Départemental du Nord. Le CAUE assure les missions d'intérêt public au profit de la qualité architecturale, urbaine paysagère et environnementale, sur l'ensemble du territoire départemental.

Il est proposé d'adhérer à cette association qui pourra aider la commune dans son diagnostic de territoire et dans le cadre de son futur projet d'aménagement communal.

Le montant forfaitaire de l'adhésion est de 500€ , pour une commune ayant entre 2.000 et 5.000 habitants.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité**

- Décide d'adhérer au CAUE
- Donne autorisation à Mme le Maire pour signer tous les documents afférents à cette adhésion

#### **9) Convention avec la CCCO**

Madame le Maire informe d'une convention signée dans le cadre de sa délégation avec la CCCO, pour effectuer les travaux dans le local commercial, situé 48 rue Bernonville.

**Le conseil municipal a pris connaissance du point détaillé ci-dessus.**

#### **10) Match : ouvertures dominicales**

Madame le Maire informe de la demande du magasin Match, situé à Auberchicourt, pour ouvrir les dimanches à partir de 13H :

-7/01/2024

-14/1/2024

-30/6/2024

-25/8/2024

-1/9/2024

-8/09/2024

-24/11/2024

-1,8,15,22,29 /12/2024

**Le conseil municipal après avoir délibéré et par 10 voix contre (Mme Morel, Mme Eickmayer, Mme Silvert, Mme Thelliez et procuration de Mme Lasselin, Mme Richard, Mme Boleux, Mr Dessaint et procuration de Mr Coquelle, Mr Mroczkowski) et 16 pour donne un avis favorable à l'ouverture du magasin Match comme défini ci-dessus.**

### **11) Recrutement de contractuels**

#### **DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS :**

**-EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A  
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (art L332-23-1 CGCT)**

**- EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A  
UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (art L332-23-2 CGCT)**

#### **Pour chacune de ces catégories de contrats :**

L'assemblée délibérante;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les services techniques et les services d'animation;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins :

- liés à un accroissement d'activité;

Sur le rapport de Madame le Maire , il est sollicité :

- d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité

- A ce titre, seront créés, **au titre de l'année 2024 :**

- ♦ au maximum 51 emplois ETP (équivalents temps plein) non permanents à temps complet ou à temps non complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C;
- ♦ au maximum 20 emplois ETP non permanents à temps complet ou non complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

Madame le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

**DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (art L332-13 CGCT)**

L'assemblée délibérante;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Madame le Maire sollicite l'autorisation de recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les textes en vigueur pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame Le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les textes en vigueur pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.**

**CONTRATS PEC :**

Madame le Maire sollicite le droit de créer 10 postes dans le cadre du contrat CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) – PEC (parcours emploi compétences) pour l'année 2024.

Ce contrat PEC a une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

La durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

La rémunération est fixée sur la base du SMIC

Elle sollicite le droit de mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ces recrutements et de signer la convention avec Pôle Emploi, et le contrat de travail à durée déterminée

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame Le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ces recrutements et de signer la convention avec Pôle Emploi, et le contrat de travail à durée déterminée**

**12) Commission de l'enfance et de la famille du 16 mai 2023**

**Etaient présents :** Mesdames MOREL, LASSELIN, OFFROY, DELELIS, BARTIKOWSKI, PREVOST, LEFEBVRE et TAISNE.  
Messieurs PAEPAGAËY et STALLONE.

**Etaient excusés :** Mesdames LEROY, THELLIEZ, LAUDOUX, BOLEUX,  
Monsieur BAELUS.

**Etaient absents :** Mesdames FLEURQUIN, et LEWANDOWSKI,  
Monsieur FELEDY.

---

## PROGRAMME DE LA SEMAINE BLEUE DU 16 OCTOBRE AU 21 OCTOBRE 2023

### 1) LOTO LE LUNDI 16 OCTOBRE 2023 A 15H A LA SALLE COQUELET

Le club des LEUS s'occupera de l'animation du LOTO et la municipalité des lots.  
Inscription en mairie.

### 2) GYM DOUCE LE MARDI 17 OCTOBRE 2023 A 15H A LA SALLE COQUELET

Monsieur STALLONE Mehdi animera l'atelier « Réveil Musculaire ».

Animation et participation de la GEA « Les Intrépides ».  
Inscription en mairie.

### 3) FORUM LE MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 DE 10H A 17H A LA SALLE DES FETES

La municipalité organise, en partenariat avec le CLIC, relais autonomie du DOUAIS et de la plateforme d'accompagnement et de répit, un forum réunissant une vingtaine d'intervenants.

### 4) MARCHE BLEUE LE JEUDI 19 OCTOBRE 2023 A 15H A LA SALLE COQUELET

En collaboration avec la municipalité, l'association « AUBERCHICOURT AUJOURD'HUI AUTREFOIS » propose une marche éducative. Ce parcours retrace, une partie de l'histoire de notre ville.

En cas de pluie, le président de l'association nous racontera l'histoire de notre ville, en appui avec écran et rétroprojecteur.  
Inscription en mairie.

### 5) SEANCE DE CINEMA LE VENDREDI 20 OCTOBRE 2023 A 15H A LA SALLE COQUELET

Pour cette séance de ciné, il a été retenu le film suivant :

- « La Belle Epoque » avec Daniel Auteuil

Inscription en mairie

### 6) THE DANSANT LE SAMEDI 21 OCTOBRE 2023 A 14H30 A LA SALLE DES FETES

Cette après-midi récréative, ouverte à tous, sera animée par Mickaël BARBET.  
Entrée gratuite

**Inscription en mairie à partir du 16 septembre 2023.**

Lors de cette semaine bleue, la municipalité mettra tout en place tels que :

- Communication (bulletin, presse etc.),
- Lots pour le loto,
- Matériels nécessaires au bon déroulement et organisation de ces différentes activités,
- Vin d'honneur et restauration,
- Buvettes,
- Minibus tout au long de la semaine.

### **13) Commission des affaires sociales du 14 septembre 2023**

#### **COMPTE-RENDU**

#### **REUNION DES AFFAIRES SOCIALES EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2023**

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames BETRANCOURT, BOLEUX, LASSELIN, LAUDOUX, MOREL et THELLIEZ

**ETAIENT EXCUSEES :** Mesdames EICKMAYER, LEROY, RICHARD et THELLIEZ

**ETAIT ABSENT :** Monsieur FELEDY.

-----

#### **1) COLIS DES AINES**

La commission des Affaires Sociales a présenté 6 devis :

- EDEN GOURMETS,
- FLEURONS DE LOMAGNE
- DUCS DE GASCOGNE,
- VIGA France,
- LOU BERRET
- CELLIER DU PERIGORD

Ces différentes entreprises ont proposé divers colis et le choix des membres de la commission s'est porté sur :

- **FLEURONS DE LOMAGNE**  
**ZI NAUDET**  
**32700 LECTOURE**

Il sera effectué une commande de 165 colis duo à **25,80€ TTC** + 381 colis solos à **17,80€ TTC**.

**Duo : 4257€**

**Solo : 6781,80€**

**soit un total de : 11 038,80€**

#### **2) Chocolats**

a) Goûter des Aînés

Offre de la **Société JEFF DE BRUGES**,

Ballotin de 250 gr net pour un prix de : 190€ x**9,75€** = **1852,50€**

b) Noël

Quant à la fête de Noël, la **société JEFF DE BRUGES** a proposé :

Ballotin de 500 gr net pour un prix de : 80x**19,50€** = **1560€**

Vu l'augmentation des prix pour les chocolats, la commission a souhaité solliciter MATCH pour des FERRERO (3 goûts) pour un prix compris entre **8 et 9€**.

### 3) Cartes cadeaux

- Cartes cadeaux (Noël des enfants du personnel)
- 20 enfants x 65€ = soit une dépense de : **1300€**

La Commission des Affaires Sociales a émis, à **l'unanimité**, un avis favorable sur l'ensemble des points précédents.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité retient les propositions de la commission.**

### **14) Commission des écoles du 6 septembre 2023**

#### **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES ECOLES DU MERCREDI 06 SEPTEMBRE 2023**

ETAIENT PRESENTS : Mmes BETRANCOURT, EICKMAYER, LAUDOUX  
Mrs DESSAINT et ROCHE

ETAIENT EXCUSEES : Mme BOLEUX, LEROY, MOREL et RICHARD

-----

#### **1) Les effectifs de la rentrée en date du 04 septembre 2023**

| <b>NOM DES ECOLES</b>             | <b>EFFECTIF</b> |
|-----------------------------------|-----------------|
| Chaufour                          | 36              |
| Jean Baptiste LEBAS               | 55              |
| Paix                              | 45              |
| Total pour les écoles maternelles | 136             |
| Louise MICHEL                     | 159             |
| Pierre Gilles de GENNES           | 85              |
| Total pour les primaires          | 244             |
| Total général                     | <b>380</b>      |

#### **2) Les différents conseils d'école**

##### **a) Ecole Maternelle du Chauffour – bilan du 3<sup>ème</sup> trimestre et de l'année**

###### Les actions menées :

- Mars : bal « MOM SONG »,
- Fête du court métrage : thèmes « Jouons ensemble » et « Promenons-nous dans le bois ». Cette année, ils sont au nombre de neuf,
- Avril : école et cinéma pour les MS et GS,

- Mai : sortie à la ferme noisette au beau thym à SIN-LE-NOBLE,
- Juin : centenaire de l'harmonie et parcours du cœur,
- Fête de l'école,
- Rallye nature au bois du chaufour, organisé par la ferme des loups et subventionné par la municipalité,
- Matinée récréative,
- Visite d'école pour les nouveaux inscrits.

#### Le personnel de l'école :

Le rectorat a octroyé, pour la rentrée 2023/2024 deux personnes « service civique », une Auberchicourtoise et une Anichoise. D'autre part, l'établissement accueille tout au long de l'année des stagiaires du lycée professionnel.

#### La plaquette de l'école :

- Distribution aux parents,
- Recueil des informations de l'école.

#### Point de sécurité :

- Exercice d'incendie,

#### Remerciements :

- Pour les réparations et l'entretien des bâtiments,
- Approvisionnement de la boîte à pharmacie,
- Accord pour la dotation envers la coopérative scolaire,
- Mise à disposition de tables, chaises et grilles d'exposition pour la kermesse.

#### a) **Ecole Maternelle La Paix :**

##### Actions menées :

- Intervention de la protection civile auprès des de Grande Section pour les gestes de premiers secours,
- Bal des ZANIMOMES avec la compagnie « MOM SONG » à l'école du Chaufour,
- Sortie scolaire au Centre Historique Minier de LEWARDE,
- Spectacle de MARISKA « la montagne noire »,
- Poursuite de la chorale,
- Reprise des activités physiques et sportives,
- Participations à la fête du court métrage et au parcours du cœur,
- Kermesse le 30 juin 2023.

##### Point de sécurité :

- Exercice « d'alerte attentat, intrusion » réalisé en décembre.

##### Demande :

- Sollicitation d'un récupérateur d'eau de pluie.

#### b) **Ecole Maternelle Jean LEBAS :**

Deux visites ont été organisées à l'école Pierre Gilles de GENNES, toutefois, il est sollicité la non-participation des parents pour ce type d'événement. Après cette entrevue, chaque élève de grande section s'est vu remettre un sac de sport pour la rentrée.

##### Actions menées :

- Marché de printemps,
- Participation au court métrage,
- Journée mondiale de la trisomie 21,

- Bénéfice d'une intervenante (boulangerie de Monchecourt) sur le chocolat pour la classe de Mme DEWALLE,
- Intervention de la CCCO sur le tri sélectif,
- Parcours du cœur,
- Animation sur les insectes réalisée par la ferme des loups de CAUDRY. Opération subventionnée par la municipalité,
- Visite de l'exposition sur le centenaire de l'Harmonie à la salle Coquelet,
- Sortie au Zoo de MAUBEUGE pour les moyennes et grandes sections,
- Exposition sur le thème de l'AFRIQUE,
- Partenariat entre la municipalité et l'artiste « IZGRAFF » pour la rénovation de la fresque du préau. Celle-ci est terminée.

Question diverse :

- Sollicitation des services techniques pour la prise en charge des dessins du sol de la cour.

**c) Groupe Scolaire Élémentaire**

Présentation des nouveaux collègues :

Pour donner suite aux départs de Mesdames RAGGI, YOUNG et de Monsieur MINTUS, l'établissement a accueilli :

- Mesdames NOE, VANWYNSBERGE
- Et Monsieur VERMEULEN.

Les actions menées :

- Animations LEGO et sortie POSAIC pour les CP/CE1,
- Sortie au village Saint Joseph au près du HEM,
- BMX (sécurité routière) pour les CM1,
- Intervention sur le harcèlement scolaire par la Mutuelle Générale de l'Education Nationale,
- Stage de remise à niveau (SRAN) pour les CP/CE1 et CM2 à l'école de BASUYAUX. Toutefois, à la suite au manque d'encadrant deux élèves sur 17 ont été acceptés,
- Sensibilisation à l'Education au Développement Durable (EDD).

**Cantine :**

- Fréquentation régulière,
- Repas variés,
- Placement des enfants par classe,
- Débat régulier avec une diététicienne,
- Appréciation des parents pour le site de PERYSCHOOL.

Questions diverses :

La commande de lait a été établie pour la période rentrée de septembre 2023 et la distribution se fera dans chaque école maternelle.

Les directrices ont toutes reçu la consigne pour les photocopies (2 copies par jour et par élèves).

Le mobilier de la classe de Madame MARY PAIN (Pierre Gilles de GENNES) sera livré en octobre 2023.  
Coût de l'aménagement : **5897,76 €**

**15) Commission citoyenneté du 18 septembre 2023**

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CITOYENNETE**  
**LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023 A 18H**

Etaient présents : Mme Leroy, Mme Caron, Mr Baelus, Mr Fleury,

Etaient excusés : Mme Lukowiak, Mme Boleux, Mr Sieradzki, Mr Coquelle

### **1. CUA 2023 ( contrat urbain d'agglomération)**

Différentes actions ont été menées.

Il y a eu du public pour tous les ateliers.

Le coût total de ces actions est de **16.018€**, dont 12.814€ versés par l'Etat.

### **2.PROJETS CUA 2024**

Le thème retenu est la musique.

Ces projets se feront en partenariat avec le conseil citoyen, le foyer de vie, les associations communales.

Une réunion a lieu le 21/9/2023 pour étudier le CUA 2024.

D'autres actions sont à étudier sur le sport, la culture, le bien vivre ensemble.....

### **3.FTU (fonds de travaux urbains)**

Le FTU a été clôturé en juillet 2023.

Il reste un solde de 13.592€ en attente de versement.

### **4.PIC (projet d'initiative citoyenne)**

Il n'y a pas eu de PIC en 2023

L'association LAPAGE, qui était « porteur des projets » ne le fait plus.

### **5.Gestes de premiers secours**

-en février 2023 : 55 élèves de grande section maternelle, pour un coût de 255€

-en juin 2023 : 50 élèves de CM2 pour un coût de 250€

-en octobre 2023 : 9 encadrants d'associations, pour un coût de 170€

### **6.Sortie familiale**

110 personnes se sont inscrites pour la sortie à Bellewaerde le 22 juillet 2023

### **7.TFPB des bailleurs sociaux (taxe foncière sur les propriétés bâties)**

En 2022 :

-mise en place des bourses aux projets de vie avec la commission enfance et famille pour un budget de 5.000€

-aide au déplacement des personnes du foyer de vie participant au concours « handidanse » pour 1.000€

-achat de matériel pour le Repair Café pour 3.000€

En 2023 :

-une animation de quartier le 26 août 2023, avec remise de bons pour le repas du soir, dans le cadre des quartiers d'été pour 2.000€

-une sortie « tous au compost » avec visite du centre de tri de la MEL et restaurant, gratuite pour tous les locataires : mais un seul couple s'est inscrit

### **8.Quartiers d'été**

Des animations ont eu lieu en août 2023 :

-le 5/8 animations salle Besson

-le 12/8 atelier de peintures végétales et hôtel à insectes, résidence des Oliviers

- le 16/8 soirée quizz à la salle des fêtes
- le 26/8 quartier en fête Résidence de l'Yonne

### **9.Projets de plantations**

Il est proposé d'étudier les projets avec les subventions possibles :

- avec la Région : le plan arbres
- avec l'Etat : le fond vert
- avec la CCCO : opération « plantons le décor »

### **10.Automne en culture 2023 : 3<sup>ème</sup> édition**

Différentes animations auront lieu du 14 octobre au 2 novembre 2023 :

- le 14/10 théâtre « panique au bureau »
- les 18 et 21/10 un atelier théâtre
- le 23/10 un spectacle « Annette la Chipette prend soin de la planète »
- le 26/10 un spectacle « chut l'arbre »
- le 28/10 un spectacle « le soir des ombres »
- le 30/10 un spectacle « le crépuscule du chapiteau »
- le 31/10 « halloween party »
- le 2/11 un spectacle de marionnettes

### **11.Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)**

Une réunion a eu lieu le 5 juillet 2023 :

- création de 2 cellules partagées en cours
- problème de 2 jeunes
- problème des rassemblements près de Match

-Concernant les caméras, les travaux sont en cours dans la commune, avec une pose de fibre.

-Démarrage du système de vidéosurveillance prévu en janvier 2024

L'ensemble des propositions présentées sont retenues par la commission.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité retient les propositions de la commission.**

### **16) Commission des fêtes du 22 septembre 2023**

#### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DES FETES DU 22 SEPTEMBRE 2023**

**Etaient présents :** Mesdames RICHARD Nathalie, THELLIEZ Carole,  
MOREL Marie-Jeanne, LAUDOUX Dominique, LEROY Marie-Hélène.

Messieurs FELEDY Frédéric, DEVENOT Georges.

**Etaient excusés :** Madame LASSELIN Yveline, Messieurs DEBAISIEUX  
Jean-Claude, JOUVENET Philippe, MROCZKOWSKI Jean-Claude.

1) 14 Octobre 2023 : Pièce de théâtre « panique au bureau » organisée par la société « La bricole ».

Entrée à 20 heures

Coût de la prestation : 700 euros

La commission émet un avis favorable.

2) 18 Novembre 2023 : goûter des aînés

Il a été discuté le choix des desserts offerts à ce goûter.

Choix 1 : part de « tutti fruits »

Choix 2 : voir pour des choux à la chantilly

La commission émet un avis favorable.

3) 22 Décembre 2023 : Noël du personnel

Pour info

4) 5 Avril 2024 : concert de trompettes à l'église.

Prestation organisée par OSMOZ PRODUCTIONS pour un cout de 2.624 euros.

La commission émet un avis favorable.

5) Subvention aux associations ayant participé à la fête du Chauffour.

La somme de 120 euros sera donnée aux associations.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité retient toutes les propositions de la commission des fêtes comme définies ci-dessus**

### **17) SIDEN-SIAN**

Madame le Maire soumet au conseil municipal les nouvelles demandes d'adhésions :

---

**Objet : Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN - Comités Syndicaux des 22 septembre 2022, 10 mars 2023 et 21 juin 2023**

---

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire "Eau Potable et Industrielle" et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Eau Potable", entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

Vu la délibération en date du 29 septembre 2022 du Conseil Municipal de la commune de TORTEQUESNE (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 18/89 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 22 septembre 2022 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de TORTEQUESNE (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2022 du Conseil Municipal de la commune d'ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 21/18 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 10 mars 2023 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 15 décembre 2022 du Conseil Municipal de la commune d'AVELIN (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 19/16 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 10 mars 2023 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AVELIN (Nord) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 21 septembre 2022 du Conseil Municipal de la commune d'IWUY (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 20/17 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 10 mars 2023 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'IWUY (Nord) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

## APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

---

#### **ARTICLE 1**

→ D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- des communes de **TORTEQUESNE** (Pas-de-Calais), **ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE** (Pas-de-Calais), **AVELIN** (Nord) et **IWUY** (Nord) avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie.**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 18/89 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 22 septembre 2022, les délibérations 19/16, 20/17 et 21/18 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 10 mars 2023.

#### **ARTICLE 2**

Madame le Maire est chargée d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN,

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

## **18) Modification du PLU**

Madame le Maire rappelle que le 26 septembre 2022, le conseil municipal a décidé de modifier le PLU afin d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU, localisée à l'Ouest de la rue du Calvaire et de la rue Faily.

Les différentes Personnes Publiques Associées ont été saisies, 7 d'entre elles ont répondues (le préfet du nord, cdpenaf, département du Nord, CCI, cœur d'Ostrevent, La chambre d'agriculture, et la MRAe).

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) des Hauts-de-France en date du 25 juillet 2023 a émis un avis conforme, précisant que la Modification du PLU d'Auberchicourt n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et il n'est pas nécessaire de la soumettre à une évaluation environnementale ;

Madame le Maire propose de suivre l'avis de la MRAe et de ne pas réaliser d'évaluation environnementale.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 153-38 ;

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-36 à L. 153-44 ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 novembre 2020 ;

**Vu** la délibération motivée du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2022 prescrivant la modification de droit commun du PLU d'Auberchicourt et justifiant de l'utilité d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU ;

**Vu** l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) des Hauts-de-France en date du 25 juillet 2023, précisant que la Modification du PLU d'Auberchicourt n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et il n'est pas nécessaire de la soumettre à une évaluation environnementale ;

**Considérant** l'avis de la MRAe rendu lors de l'examen au cas par cas mené par la personne publique responsable dispensant la procédure d'une Evaluation Environnementale et précisant que le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine ; la commune a décidé, conformément à l'article R104-33 du Code de l'Urbanisme, de suivre cet avis et de ne pas réaliser d'Evaluation Environnementale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à L'UNANIMITÉ

- **DÉCIDE** de suivre l'avis de la MRAe et de ne pas réaliser d'Evaluation Environnementale

## **19) SIGPH**

Madame le Maire informe que le rapport d'activités 2022 du SIGPH (piscine d'Hornaing) est soumis au conseil municipal.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité atteste avoir pris connaissance du rapport d'activité du SIGPH.**

## **20) Villes internet**

Madame Le maire sollicite le conseil municipal pour l'adhésion de la commune à l'association « Villes internet ».

Cette adhésion permettra :

- de posséder un diagnostic rigoureux et global de la politique publique numérique,
- de voir les projets numériques récompensés par une marque territoriale unique.
- de comparer, échanger et progresser en faisant partie d'un réseau d'acteurs dynamiques et engagés

Le coût de cette adhésion est de 0,06 ct par habitant soit environ 264 euros.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer cette convention d'adhésion et tous les documents y afférants.**

## **21) Questions diverses**

- Madame le Maire sollicite un ajout suite au courriel de la Sous-Préfecture ce 20/9/2023 :

Les membres des commissions **de contrôle électoral** sont nommés pour 3 ans.

Il faut transmettre pour le 13 octobre 2023 au plus tard la liste des membres :

- 3 titulaires pour la 1<sup>ère</sup> liste
- 3 suppléants pour la 1<sup>ère</sup> liste (facultatif)
- 2 titulaires pour la 2<sup>ème</sup> liste
- 2 suppléants pour la 2<sup>ème</sup> liste (facultatif)

Rappel des membres nommés en 2020 :

1<sup>ère</sup> liste :

- Mme Lasselin
- Mr Sieradzki
- Mr Coquelle

2<sup>ème</sup> liste :

- Mme Boleux
- Mr Mroczkowski

Madame Lasselin, Messieurs Sieradzki, et Coquelle, proposent leurs candidatures pour la 1<sup>ère</sup> liste.

Madame Boleux et Monsieur Mroczkowski proposent leurs candidatures pour la 2<sup>ème</sup> liste.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité retient les candidatures :**

-De Madame Lasselin, Messieurs Sieradzki, et Coquelle, pour la 1<sup>ère</sup> liste.

-De Madame Boleux et Monsieur Mroczkowski pour la 2<sup>ème</sup> liste.

- Madame le Maire informe que le rapport annuel 2022 du SMTD est disponible sur le site [www.smttd.fr](http://www.smttd.fr), à la rubrique « publications »

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.**